

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 13/05/2026 - 3425 - 2011 B 01321 - 537 866 873 - A.P.A.C.S ARTOIS-NORD


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

Mme BOURLET CHANTAL
234 CHEMIN NOBLED
62490 VITRY EN ARTOIS
FRANCE

Pour le compte de :
SASU A.P.A.C.S ARTOIS-NORD
234 RUE NOBLED
62490 VITRY EN ARTOIS

année 2021

N° d'adhérent : 20121240306868

N° SIREN : 537 866 873

Période déclarée : 2021

Date limite de dépôt : 18/05/2022

par la présidente

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2021)

GREFFE DU TRIBUNAL
13 MAI 2026
DE COMMERCE D'ARTOIS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX
FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui

Adresse de messagerie

chantal.bourlet.apacs@gmail.com

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

234 RUE NOBLED

Code postal

62490

Ville

VITRY EN ARTOIS

Pays

FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

activités comptables ; secrétariat

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normalBénéfice imposable à
15%

153

Déficit (report du 2033-
B)

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

CIEL

AUTRES INFORMATIONS

2 - COORDONNÉES DU COMPTABLE

Forme juridique
ou titreNom et prénom ou
dénomination

CHANTAL BOURLET

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

K - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires (*hors apprentis et handicapés*)

19 101



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	23 387	16 047	7 340
TOTAL I (5)	23 387	16 047	7 340
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	3 202		3 202
Créances (2) clients et comptes rattachés	5 362		5 362
Créances autres (3)	2 079		2 079
Disponibilités	605		605
Charges constatées d'avance	100		100
TOTAL II	11 348		11 348
TOTAL GENERAL (I + II)	34 735	16 047	18 688

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	5 583
Résultat de l'exercice	130
TOTAL I	6 813
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	8 573
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	229
TOTAL III	11 875
TOTAL GENERAL (I + II + III)	18 688



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		43 138
Production stockée (variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				3 202
Subventions d'exploitation reçues				4 500
Autres produits				53
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				50 893
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes				23 484
			dont crédit-bail mobilier	
			dont crédit-bail immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés				315
			dont TP/CFE, CVAE	
Rémunérations du personnel				19 101
Charges sociales				5 831
Dotations aux amortissements				1 955
Autres charges				2
			dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	
Total des charges d'exploitation (II)				50 688
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				205
Produits et charges divers	Produits financiers (III)			
	Produits exceptionnels (IV)			
	Charges financières (V)			52
	Charges exceptionnelles (VI)			
			dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	
Impôts sur les bénéfices (VII)				23
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				130

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	130	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		23
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit

	153	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	153	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations

Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	2 678			2 678	
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 569			8 569	
Autres immobilisations corporelles	6 393	5 747		12 140	
TOTAL rubrique I	17 640	5 747		23 387	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 678			2 678
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 837	857		6 694
Autres immobilisations corporelles	5 577	1 098		6 675
TOTAL rubrique II	14 092	1 955		16 047



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Contribution économique territoriale Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MME	
	Nom et prénom	DORDAIN CHANTAL	Nom marital BOURLET
	Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention 100,00%
	Date de naissance	01/11/1961	Pays de naissance FRANCE
	Code postal de naissance	59500	Commune de naissance DOUAI
	Numéro, type et nom de voie	234 RUE NOBLED	
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau
	Code postal	62490	Ville VITRY EN ARTOIS
	Pays	FRANCE	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



SASU APACS ARTOIS NORD
au capital de 1000 euros
Siege social : 234, Rue NOBLED
62490 VITRY EN ARTOISL
5378668730001215 RCS ARRAS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2022**

L'an deux mille vingt deux,
Le 30 Juin,
A 17 heures,

L'associée unique de la société APACS ARTOIS NORD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euro chacune, à tenu l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 234 rue Nobled 62490 VITRY EN ARTOIS.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associée unique présente.

Et présente :

Madame Chantal BOURLET, propriétaire unique des 100 parts sociales.

Seul associée de la société et représentante en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'Assemblée est présidée par Madame Chantal BOURLET, présidente associée unique

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021
- Affectation du résultat de l'exercice

La présidente dépose sur le bureau :

- La feuille de présence de l'associée unique
- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2021,

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives réglementations sont tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, s'élevant à 130 € après IS, de la manière suivante :

- la totalité au compte « Autres réserves pour 130 €

Le cumul autre réserves s'élèvera à 5 713 euro.

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, aucune somme n'a été distribuée.

TROIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la Présidente d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, a été signé par la présidente Associée Unique.

Mme BOURLET Chantal

Présidente ; Associée Unique.



db 2